
Etaient présents :

Collège public : Pierre JAULIN, Jean-Claude MAURY, Jean-Marie RIBEREAU, Jean-Christophe HORTOLAN, Hubert RENAULT, Joël BONIFACE

Collège privé : Charles AUDOIN, Pierre BOBE, Thomas LEBREUVAUD, Benoît DELATTE, Michel DUBOJSKI, Jean-Michel DROILLARD, Mathieu DURAND, Pierre BOUSSEAU

Assistaient également : Angélique CHASSELOUP, Mickaël PASQUIER

Excusés : Guy TARDIEU, Jean-Yves AMBAUD, Jacques CHABOT, Jean-Pierre BARBOT, Michel NAULEAU, Alain RIVIERE, Denis RIGOU, Christian BOURDIER, Pierre-Marie BOURLON.

Le double quorum étant atteint le Président du GAL ouvre la séance. Il remercie le LPA et son Directeur pour son accueil.

Il donne ensuite la parole, pour se présenter, à un nouveau membre du GAL, Pierre BOUSSEAU, Président de la Maison de l'Agriculture Biologique.

1. PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Pierre JAULIN, présente ensuite l'ordre du jour de la réunion :

- a. Présentation des travaux réalisés par les élèves du LPA pour le concours photo/vidéo « *L'Europe c'est chez moi* »
- b. Validation du compte rendu précédent
- c. Proposition d'ajout d'une nouvelle fiche action
- d. Bilan financier du programme
- e. Examen des dossiers complets
- f. Questions diverses

2. PRESENTATION DES TRAVAUX REALISES PAR LES ELEVES DU LPA POUR LE CONCOURS « L'EUROPE C'EST CHEZ MOI » :

Joëlle JAULIN, professeur au Lycée Agricole présente le travail réalisé par 10 élèves d'une classe de Terminale *Conduite et Gestion d'une Exploitation Agricole*. Ils ont répondu à un concours organisé par le Ministère de l'Agriculture « L'Europe, c'est chez moi... l'Europe c'est chez nous ! ».

Ils ont choisi de réaliser une vidéographie sur deux projets financés dans le cadre du programme Leader : Les carrières de TOUVERAC et la fabrication du pain par un paysan boulanger, Monsieur BERTHELOT.

Au préalable, les élèves ont rencontré l'animateur du programme Leader qui leur a expliqué comment l'Europe intervient pour le développement rural. Ils ont été également initiés aux techniques de la photographie par Eric WALTHER, agent au service culture à la Cdc 3B Sud Charente.

Leur travail a été diffusé aux membres du GAL.

Malheureusement les élèves n'ont pas gagné et n'iront donc pas visiter le parlement européen.

3. VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DU 9 FEVRIER 2011

Pierre JAULIN rappelle que le compte rendu a été envoyé le 18 février 2011.

⇒ Aucune remarque n'est effectuée, le compte rendu est validé à l'unanimité

4. LE PROGRAMME D' ACTIONS

a. Nouvelle fiche action

La nouvelle version du PDRH autorise les GAL à créer une fiche action « spécial Leader »

Cette mesure concerne les projets qui ne peuvent pas élargir à un des dispositifs de l'axe 3 du PDRH ou de notre programme LEADER mais qui entrent dans la stratégie du GAL.

L'animateur du GAL présente les grandes lignes de cette fiche :

Objectif de la fiche : La stratégie générale du programme

Il s'agit de faire de nos atouts des leviers de développement.

Notre stratégie vise à valoriser nos atouts, nos acteurs, notre terroir, dans une dynamique qui repose sur les 3 piliers du développement durable.

Bénéficiaire de l'aide : L'ensemble du public éligible à l'axe 3 du FEADER

Les actions éligibles : Projets répondant à la stratégie du GAL (de l'axe 3)

Dépenses éligibles : Les dépenses respectant le décret d'éligibilité des dépenses du PDRH n°2009-1452 du 24 novembre 2009

Taux d'aide publique : max 100 % avec une subvention max de 15 000 €

L'instruction de cette mesure sera faite par la DDT

Le Président du GAL propose de ne pas mettre de crédits sur cette fiche pour l'instant et d'attendre lorsque des projets se présenteront.

➔ **Aucune remarque particulière n'est faite, la création de la fiche 413 – 351 est validée à l'unanimité**

b. Rappel des règles sur la dégressivité

L'animateur du programme rappelle les règles sur la dégressivité. Cette notion concerne les opérations dites récurrentes.

Leader est une aide au démarrage des opérations et n'a pas vocation à soutenir sur la durée des opérations récurrentes.

Application d'une dégressivité sur 3 ans (- 15 %/an pour le Sud Charente)

Après les 3 ans, possibilité de prendre en charge la partie innovante de l'action.

Pierre JAULIN informe que finalement la DRAAF a accepté les règles fixées par le GAL.

Benoît DELATTE fait remarquer que l'arrêt du Leader ne doit pas mettre en péril la manifestation et que justement la dégressivité doit servir à anticiper son arrêt.

5. BILAN FINANCIER DU PROGRAMME :

a. Maquette financière au 04 mai 2011

Nombre de projets validés : 65

Subvention FEADER attribuée : 589 092.66 € soit 38.8 % de l'enveloppe

Subvention moyenne : 9 144 €

Coût total des opérations : 3 068 760 € soit une moyenne de 49 200 € par projet

Montant des paiements réalisés : 292 508 € soit 50 % des montant engagés et 20 % de la maquette

b. Impact des dossiers présentés sur la maquette financière

7 dossiers de présentés pour un montant total de subventions sollicitées de 29 097 €
Si tout est validé, aucune fiche action ne sera en déficit.
Pas de transfert de crédits à envisager

6. COMITE DE PROGRAMMATION

CUMA Charente Coques « Création d'une unité de séchage collective de noix et noisettes »

Dispositif leader sollicité : Fiche 1 « Développer la vente directe à la ferme » (121 C4)

Ligne sollicitée : Investissement relatifs à la création ou rénovation d'ateliers de conditionnement, de transformation

Intensité de l'aide : Taux maximum d'aide de 40 % (30 % + 10 % pour les projets collectifs)

La CUMA Charentes Coques a été créée il y a environ 10 ans, elle compte 9 adhérents.
Le projet consiste en la création d'une unité de séchage collective sur le site de BARRET.

Le montant des dépenses éligibles est de **45 159.48 €**.

L'aide sollicitée est la même que celle proposée soit **9 031.90 €** (20 % du projet global). Le taux d'aides publiques total est de 40 %, soit le taux maximum autorisé par la fiche.

Avis réglementaire favorable de la DDT quant au financement Leader pour un montant de 9 031.90 € sous réserve de l'accord de subvention de la région (CP du 30/05/2011).

⇒ **Aucune remarque particulière n'est effectuée, ce dossier est validé à l'unanimité**

ENARD Franck « Acquisition de matériel pour une boucherie - charcuterie »

Dispositif leader sollicité : Fiche 3 « Promouvoir l'artisanat d'art et les métiers de bouche » (312)

Ligne sollicitée : Les investissements matériels pour la création, transmission, modernisation de micro entreprise

Intensité de l'aide : Taux maximum d'aide de 60 %

Monsieur ENARD est installé sur la commune de Chalais depuis 1986. C'est un boucher / éleveur, spécialisé dans le veau de Chalais.

L'acquisition de la machine sous vide va permettre à l'entreprise d'acquérir de nouveaux marchés, que ce soit auprès de la clientèle de particuliers ou des collectivités. Le hachoir réfrigéré lui permettra de travailler avec un matériel adapté aux normes de sécurité et d'hygiène.

Le montant des dépenses présentées est de 8 910 €, celui éligible de **6 791 €** (même base que le conseil Général). L'aide sollicitée est la même que celle proposée soit **829.89 €**, **12.2 % du global**. Le taux d'aides publiques total est de 22.2 %.

Avis réglementaire favorable de la DDT pour un montant proposé de 829.89 €

Charles AUDOIN propose de corriger le titre de la fiche action 3 et de rajouter « les métiers de bouche » dans le titre

⇒ **La modification du titre de la fiche action et le projet sont validés à l'unanimité**

MAFFRE Xavier « Acquisition d'un four pour un céramiste / potier »

Dispositif leader sollicité : Fiche 3 « Promouvoir l'artisanat d'art et les métiers de bouche » (312)

Ligne sollicitée : Les investissements matériels pour la création, transmission, modernisation de micro entreprise

Intensité de l'aide : Taux maximum d'aide de 60 %

Xavier MAFFRE est céramiste / potier sur la commune d'Aubeterre sur Dronne, il est installé depuis 1993.

Afin de développer son activité, il souhaite acquérir un four à gaz plus adapté à ses besoins.

Le montant des dépenses présentées est de 9 004.91 €, celui éligible de **7 692.80 €** (même base que le conseil Général).

L'aide sollicitée est la même que celle proposée soit **1 410.44 €**

Le taux d'aides publiques total est de 33.3 %.

Avis réglementaire favorable de la DDT pour un montant proposé de 1 410.44 €

Benoît DELATTE s'interroge sur la différence de taux dans les aides du Conseil Général.

Joël BONIFACE précise qu'il existe un règlement et que la différence provient de la prise en compte du développement durable et/ou de la création d'emploi.

➔ **Aucune autre remarque n'est effectuée, le dossier est validé à l'unanimité**

SOULARD Serge « Acquisition d'un four à pain pour une boulangerie »

Dispositif leader sollicité : Fiche 3 « Promouvoir l'artisanat d'art et les métiers de bouche » (312)

Ligne sollicitée : Les investissements matériels pour la création, transmission, modernisation de micro entreprise

Intensité de l'aide : Taux maximum d'aide de 60 %

Monsieur SOULARD est artisan/boulangier sur la commune de Brossac depuis 1994.

Il souhaite acquérir un second four afin de développer son activité.

Le montant des dépenses éligibles est de **23 500 €**

L'aide sollicitée est la même que celle proposée soit **2 872.22 €**

Le taux d'aides publiques total est de 22.2 %.

Avis réglementaire favorable de la DDT pour un montant proposé de 2 872.22 €

➔ **Aucune remarque particulière n'est effectuée, le dossier est validé à l'unanimité**

Pôle touristique du Sud Charente « Création d'outils de promotion touristiques »

Dispositif leader sollicité : Fiche 4 « Développer l'attractivité touristique du Sud Charente » (313)

Ligne sollicitée : conception de guide, actions de promotion touristique à l'échelle du Pays

Intensité de l'aide : Taux maximum d'aide de 80 % pour les privés et 100 % pour les publics

Le pôle touristique, depuis sa création en février 2008, a permis aux collectivités de Sud Charente de mutualiser leurs moyens et d'améliorer la promotion et l'accueil touristique du Sud Charente.

Ce projet consiste en la création et l'édition de documents de communication à l'échelle du Pays Sud Charente : Guide des hébergements, Guide loisirs et découvertes, Flyer en anglais, Sets de table promotionnels.

Le montant des dépenses présentées est de 13 206 € TTC, celui éligible est de **11 041.73 € HT**. Le **pôle touristique bien qu'en statut associatif est considéré comme acteur public**, la subvention est donc votée sur le montant HT. De plus l'aide du Conseil Général est du fonctionnement donc on la considère comme de l'autofinancement.

L'aide sollicitée est de 4 464.80 €. Celle proposée par le GAL est de **6 072.95 €** soit 55 % de la dépense car en tant qu'acteur public, on peut monter à 100 % de subvention contre 80 % en tant que privé. Le taux d'aides publiques total est de 100 % sur ce projet.

Avis réglementaire favorable de la DDT pour un montant proposé de 6 072.95 €

Pierre BOUSSEAU demande quels sont les sites touristiques majeurs du territoire et si pour les sets de table des modifications peuvent être apportées.

Charles AUDOIN confirme que des modifications sont possibles et que les sets de table peuvent également assurer la promotion d'événements culturels. Il informe que désormais Internet est devenu un moyen essentiel et incontournable pour préparer ses vacances et assurer la promotion d'un territoire.

Les documents édités seront tous consultable en ligne.

Thomas LEBREUVAUD demande si pour les éditions papiers des critères « environnementaux » ont été pris en compte.

Charles AUDOIN confirme que le papier est recyclé, l'imprimeur est local et possède le label Imprim'Vert

Charles AUDOIN, Président de l'office de pôle est invité à quitter la salle pendant les débats et le vote sur son opération.

➤ Pierre JAULIN propose de délibérer sur le montant maximum, soit 6 072.95 €. Le dossier est validé à l'unanimité.

Association Anis Trio « Résidence de création en Sud Charente : Un tango de plus »

Dispositif leader sollicité : Fiche 7 « Favoriser une culture de médiations et d'échanges » (323 E)

Ligne sollicitée : Les résidences d'artistes, de création à dimension « Pays »

Intensité de l'aide : Taux maximum d'aide de 100 % dans la limite d'une subvention de 7 500 €

« Un Tango de Plus » est un projet de résidence de création de 4 semaines (14 mars au 10 avril 2011) au théâtre du Château à Barbezieux avec spectacles et animations décentralisés sur tout le Sud Charente, partagé entre la création d'un spectacle et un ensemble d'animations, rencontres, ateliers en direction des habitants du Sud Charente.

Le montant des dépenses présentées est de 51 500 € TTC, celui retenu est de 50 585.96 € (les frais de fonctionnement ne sont pas éligibles. Le montant éligible Leader (recettes déduites) est de **37 325.56 €**.

L'aide sollicitée est de **7 500 €**. Celle proposée par le GAL est la même.

Le taux d'aides publiques total est de 56.2 %

Avis réglementaire favorable de la DDT pour un montant proposé de 7 500.00 €

Plusieurs membres du GAL s'étonnent du prix élevé de cette résidence au regard du nombre de personnes bénéficiaires

Pour Thomas LEBREUVAUD, les retombées de la culture ne sont pas toutes palpables, il est difficile d'en estimer toutes les retombées (ex : apport aux élèves lors des ateliers).

Pour Pierre BOUSSEAU si l'on souhaite avoir un territoire attractif pour les porteurs de projets extérieurs au Sud Charente, nous devons montrer une dynamique de territoire et la culture y participe.

Charles AUDOIN complète sur l'importance d'avoir une vraie politique culturelle de territoire.
Thomas LEBREUVAUD s'interroge sur le double financement apporté par les CdC sur ce projet et se demande comment le Comité de programmation aurait réagi si on avait eu à se prononcer sur cette opération avant son exécution.

L'idée de mettre un plafond de dépenses éligibles est évoquée, comme le fait de ne plus les financer directement mais de les prendre dans les saisons culturelles des CdC.

Pour Jean-Christophe HORTOLAN, une politique culturelle c'est quand il y a de la pratique, sinon c'est de la diffusion.

⇒ Après ces débats, il a été décidé :

- de ne pas mettre de plafond sur les dépenses éligibles
- d'être vigilant sur les résidences d'artistes
- d'attribuer la somme de 7 500 €

Université populaire du Pays Sud Charente « Programmation 2011 »

Dispositif leader sollicité : Fiche 8 Sensibiliser les acteurs » (331)

Ligne sollicitée : Formation et information des acteurs ruraux

Intensité de l'aide : Taux maximum d'aide de 100 %

L'Université Populaire du Pays Sud Charente (UPPSC) est une association dont les objectifs sont : le développement culturel, la formation des habitants du Pays Sud Charente par le biais de cours, de conférences, d'expositions... Sa création remonte à mai 2010. L'accès aux conférences est gratuit.

L'association monte en puissance pour l'année 2011 avec une programmation plus dense.

Avis défavorable de la DRAAF car « le programme prévu porte sur l'histoire, les sciences et la philosophie, thèmes qui ne font pas partie des priorités ciblées par le GAL et d'autre part, ces formations-informations viseront le grand public alors que les bénéficiaires de ces actions doivent être des acteurs socio-économiques ruraux ».

L'animateur du GAL propose deux solutions envisageables :

1. Modifier la fiche action

Il n'est pas possible d'élargir le public cible de la mesure 331 au grand public, donc le projet ne peut être déposé sur cette fiche

2. Présenter cette action sur la fiche « spéciale Leader »

Sur le principe, c'est possible.

Problème : On ne peut pas prendre en compte les dépenses avant le 13 avril 2011, date de validation du PDRH par la commission européenne.

L'ensemble des membres du Comité de Programmation souligne la qualité, le sérieux de cette association et souhaite que le programme Leader puisse soutenir ce projet

⇒ Après débat, il a été décidé :

- d'émettre un avis défavorable sur le projet déposé sur la mesure 331
- d'inciter le maître d'ouvrage à déposer une demande sur le dispositif « spécial Leader » et de le soutenir à hauteur de la somme demandée, soit 1 511.86 €

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du GAL lève la séance et remercie le directeur du LPA pour la collation offerte